



Documents à transmettre en vue de la préparation
d'un compromis de vente de fonds de commerce

A fournir par le vendeur et par l'acquéreur

- 1) les fiches de renseignements d'état civil ci-jointes et la copie de vos pièces d'identité
- 2) statuts à jour des sociétés et extrait Kbis
- 3) état des nantissements

A fournir par le vendeur :

- 2) le titre de propriété
- 3) l'adresse exacte du fonds à vendre / ou à acquérir
- 4) le bail commercial / plans locaux / travaux à réaliser
- 5) le prix de vente avec distinction éléments incorporels, corporels et marchandises
- 6) résultats d'exploitation / chiffre d'affaire des 3 dernières années
- 7) enseigne / nom commercial / Licence IV / norme handicapée
- 8) contrats de distribution / brasseurs / abonnements en cours / lignes téléphoniques / alarmes
- 9) contrats de travail
- 10) horaires d'ouverture du fonds
- 11) la date d'entrée en jouissance
- 12) le dossier de diagnostics techniques comprenant :
 - l'état des risques d'accessibilité au plomb (*si construit avant 01/01/1949*)
 - le diagnostic amiante (*si permis de construire antérieur au 1^{er} juillet 1997*)
 - le diagnostic de performance énergétique
 - le métré des surfaces "CARREZ" (*si lot de copropriété*)
- 14) si l'immeuble d'exploitation est en copropriété :
 - le règlement de copropriété, et de tous les actes modificatifs,
 - les coordonnées du syndic de la copropriété,
 - copie du diagnostic amiante des parties communes,
- 15) l'avis de taxe foncière
- 16) un relevé d'identité bancaire signé

A fournir par l'acquéreur :

- 17) le mode de financement